

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-687080

M2720

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1794

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAJIS EL ALBI

Date de naissance :

01.01.1953

Adresse :

91 BD SMARA 11 M. ABAELLAHI CASA

Tél. : 06 61 24 11 48

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur FATHI Nalib Med
Allergologie Immunologie - Clinique
Maladies Allergiques Asthme
Expert Assermenté près Les Tribunaux
104 Bd. du 11 Janvier 1er Etage - Casa
Tél: 0522 44 52 75 / 76

Date de consultation :

31.03.2022

Nom et prénom du malade :

MAJIS EL ALBI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + Gout + Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA le 21/5/2022

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL
B
21 AVR. 2022
M
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03/22	C2		300,00	INP : 0910642246 Docteur FATHI Najib Med Allergologie Immunologie - Clinique Maladies Allergiques Asthme Expert Assermenté près les Tribunaux 104 Bd. du 11 Janvier 10070 Casablanca Téléphone : 05 22 27 55 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. FATHI Sanaâ BENKIRANE 104, Bd de Paris - Casablanca 05 22 27 55 23	31/03/22	772,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : _____
				Coefficient DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DEBUT D'EXECUTION _____
				FIN D'EXECUTION _____
				Coefficient DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DATE DU DEVIS _____
				DATE DE L'EXECUTION _____

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur FATHI NAJIB Med

ALLERGOLOGIE
IMMUNOLOGIE CLINIQUE
de la Faculté de Médecine de Nancy

Membre de la Société Française
d'Allergologie et d'Immunologie Clinique
Maladies Allergiques - Asthme
Expert Assermenté près les Tribunaux
104, Bd. du 11 Janvier - 1^{er} Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 44 52 76 - 05 22 44 52 75

يب مبدد

والضيقية

سي

سيئة لعلوم

سيئة

الحاكم

20, 80

Casablanca, le : 31. 03. 2027 الدار البيضاء في:

IBERTE



6 118001 041077
Jardiance 10 mg
(Empagliflozine)
30 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 550 DH 00

AMAREL 2MG
CP 830
P.P.V: 60DH40
LOT: 21E003
PER: 10 2024



AMAREL 2MG
CP 830
P.P.V: 60DH40
LOT: 21E003
PER: 10 2024



AMAREL 2MG
CP 830
P.P.V: 60DH40
LOT: 21E003
PER: 10 2024



550.00

JARDIANCE

Docteur FATHI Najib Med
Allergologie Immunologie - Clinique
Maladies Allergiques Asthme
Expert Assermenté près Les Tribunaux
104 Bd. du 11 Janvier 1^{er} Etage - Casablanca
Tél: 05 22 44 52 76 / 78

772.80

141.00

x 3 my